



Comité des Oeuvres Sociales  
des Portes de l'Isère

# INFO COS

## Modalités et imprimés PARTICIPATIONS

♦ Chèques culture.....	2,3
♦ Evènements familiaux.....	4,5
♦ Retraité.....	6,7
♦ Permis de conduire.....	8
♦ Aide centre aéré, séjour.....	9 à 12
♦ Golf.....	13,14
♦ Rentrée scolaire.....	15,16
♦ bons de noël adultes .....	17
♦ bons de noël retraités.....	18
♦ Bons noël enfants .....	19
♦ Noel enfants jusqu'à 7 ans	20,21
♦ CESU.....	22,23
♦ Entrées piscines, .....	24

COS  
Avenue du Léman  
38090 VILLEFONTAINE

04 74 27 24 26  
[www.cosdesportesdelisere.fr](http://www.cosdesportesdelisere.fr)

Mis à jour en janvier 2026

ANNEE 2026

# CHEQUES CULTURE

## chèques Culture

Le chèque Culture est valable sur l'accès à la musique et à la cinématographie (CD audio, CD Rom, DVD), les biens culturels (livres, supports musicaux, CD multimédia ou DVD).

**Exemple :** une famille de 4 personnes peut bénéficier de  
 $(30 \text{ €} \times 2) + (30 \text{ €} \times 2) = 120 \text{ €}$  de chèques culture

A chaque commande de chèques culture, il doit être joint un paiement. Ces commandes **sont OBLIGATOIUREMENT** à retirer aux permanences.

Ces chèques culture sont utilisables dans de nombreux magasins : Cultura, FNAC.....

Valeur du chéquier	Part Adhérent	Part COS
30 €	20 €	10 €
60 €	40 €	20 €
90 €	60 €	30 €
120 €	80 €	40 €
150 €	100 €	50 €
180 €	120 €	60 €

Quota annuel : **30€** Adultes et **30€** Enfants

Dernière commande : **2 décembre**

## BON DE COMMANDE

**Nom.....**

**Prénom.....**

**Collectivité.....**

**N° Carte COS.....**

**Téléphone portable.....**

**Email.....**

**Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pourrez retirer vos chéquiers.**

**J'ai sur ma carte ..... Adultes et ..... Enfants**

J'ai donc droit à un chéquier d'une valeur de .....€  
( voir tableau )

Je règle ma participation de .....€ (voir tableau)

En chèque bancaire  En espèces  En chèques vacances

**Date**

**Signature**

## EVENEMENTS FAMILIAUX

Pour tous les évènements familiaux, il est nécessaire de transmettre l'original de votre carte cos (pour une mise à jour)

### Le mariage, le PACS (excepté pour les adhérents retraités)

**Bon d'achat de : 150 €**

Justificatif : Acte attestant l'évènement.

Si deux adhérents au COS se marient ou se PACS, Ils bénéficient chacun d'une prime de mariage ou PACS.

Pour les PACS aucune autre prime ne pourra être versée avant un délai de 5 ans après la date du versement de la première prime.

### La naissance (excepté pour les adhérents retraités)

**Bon d'achat de : 150 €**

Justificatif : Extrait de naissance (original)

Si deux adhérents au COS ont un enfant, un seul bon d'achat est attribué par naissance.

**Règlement** : Avoir 400h à la date de l'évènement ou de la naissance

### Le décès de l'adhérent actif, du conjoint ou concubin.

Le décès d'un enfant (excepté pour les adhérents retraités)

**Montant chèque : 300 €**

Justificatifs : acte de décès et facture d'obsèques, et attestation précisant la parenté.

La médaille du travail de l'adhérent (excepté pour les adhérents retraités)

**Bon d'achat : 100 €**

Justificatif : attestation de la collectivité.

En cas d'attribution de médailles multiples sur la même année, il sera attribué qu'un seul bon.

## DEMANDE BON D'ACHAT

**Nom.....**

**Prénom.....**

**Collectivité..... N° Carte COS.....**

**Téléphone portable.....**

**Email.....**

**Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pourrez retirer vos bons ou chèque**

**Je souhaite bénéficier de bon d'achat**

Mariage

Pacs

Naissance

Médaille

**Date**

**Signature**

Tous les documents sont à remettre aux permanences ou à envoyer au COS -commission événements familiaux **dans un délai de 6 mois maximum**

**Tout dossier incomplet ou dépassant le délai de 6 mois ne bénéficiera pas de prestation.**

# EVENEMENTS FAMILIAUX

**Le départ à la retraite de l'adhérent** (excepté pour les adhérents retraités)

## **Bon d'achat : 150 €**

Justificatif : arrêté de la collectivité.

Les retraités, après leur prime de départ à la retraite ne bénéficient plus d'aucune prime versée par la commission.

A votre retraite, vous pouvez continuer à bénéficier du COS

## **COTISATIONS RETRAITES**

La cotisation s'élève à 30€ / an. Les agents en retraite en cours d'année doivent transmettre à la commission « événements familiaux » leur carte COS avec leur demande de prime de retraite avec la cotisation de 2,5 € / mois à partir du départ et jusqu'à la fin de l'année.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Les retraités bénéficient de l'ensemble des activités. Lors des sorties voyage, une plus-value sera instaurée au tarif proposé au conjoint du retraité. Le bon de noël sera versé selon les modalités définies par le conseil d'administration; Pour les CESU , les retraités ont droit qu'à 100€ par an (200€ pour les actifs)

Après leur prime de départ à la retraite, ils ne bénéficient plus d'aucune prime, ni bon de noël ni de jouets.

## **INFORMATIONS EMAIL**

Pour que, chaque mois, vous puissiez recevoir les infos , envoyer vos coordonnées à

[Frederique.soriano@orange.fr](mailto:Frederique.soriano@orange.fr)

Tous les mois, les informations mensuelles des activités du COS sont proposées par le biais de votre relais

## DEMANDE BON D'ACHAT RETRAITE

**Nom.....**

**Prénom.....**

**Collectivité.....**

**N° Carte COS.....**

**Téléphone portable.....**

**Email.....**

**( Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pourrez retirer vos chéquier.)**

Je souhaite bénéficier de bon d'achat pour

**O Retraite (joindre l'arrêté de la collectivité)**

Je souhaite continuer à adhérer au COS des Portes de l'Isère  
**joindre votre carte cos (pas de photocopie)**

**O oui**

**O non**

Je règle 2.5€ par mois non travaillé (exemple je suis en retraite au 30 juin. je cotise pour les mois de juillet à décembre 2.5x 6=15€)

**O oui**

**O non**

**Date**

**Signature**

## VACANCES ENFANTS PERMIS CONDUIRE

Pour chaque enfant âgé jusqu'à 21 ans (enfants inscrits sur la carte COS), des aides d'un montant de :

- **5€** par jour pour les centres aérés pendant les congés scolaires (les mercredis ne sont pas pris en charge)
- **10€** par jour pour :
  - les séjours de classe verte
  - Les séjours de classe nature
  - Les classes de neige
  - Les séjours linguistiques
  - les colonies,
  - Les camps sportifs
  - Les stages théoriques des BAFA ...

Cette participation est limitée à  
**150€ par an et par enfant** calculée  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

- **100€** de prise en charge du permis de conduire VL pour les enfants âgés de 16 à 21 ans.

Valable par enfant une seule fois  
entre 16 et 21 ans

Aide Versée en plus de la subvention de la Région Rhône –Alpes

**Tout dossier incomplet ou dépassant le délai de 6 mois après l'obtention du code ne bénéficiera pas de prestation.**

## Modalités

Pour bénéficier des prestations ci-dessus, il est nécessaire de fournir :

- **Une attestation du séjour** dument complétée (3 mois maximum après le séjour) fournie par l'organisme de vacances certifiant : les dates, le lieu, le prix, la durée du séjour, la participation réelle de la famille après déduction des aides de la CAF, du CCAS ou autre organisme, l'agrément à Jeunesse et Sport.
- **une attestation du conjoint** de non prise en charge de leurs vacances
- **Un relevé d'identité bancaire** pour le virement.
- **Une photocopie de la carte COS recto et verso.**

Pour les centres aérés, il doit rester à charge de l'adhérent un minimum de 3€ par jour.

Pour les camps, il doit rester à charge des adhérents 50% des séjours après déduction des autres participations.

### Conditions permis conduire:

- \* Facture acquittée du code au nom de l'adhérent précisant le nom de l'enfant et son adresse
- Attestation d'obtention du code.
- Un relevé d'identité bancaire pour le virement.
- Une photocopie de la carte COS recto et verso.

Tous les documents sont à transmettre à

**[cos@capi38.fr](mailto:cos@capi38.fr)**

OU à remettre aux permanences.

**Nous établirons un virement sur votre compte**

# VACANCES ENFANTS

## ATTESTATION CONJOINT ANNEE.....

Je soussigné .....  
Entreprise.....  
.....

### CERTIFIE QUE

Nom Prénom.....

Père, mère, responsable de l'enfant

date de naissance .....

### Bénéficia

D'une prise en charge pour les centre aéré, classe verte, classe nature, classe de neige, séjour linguistique, colonies, camps sportifs, stage BAFA .....

De .....€ par jour (versé par l'entreprise ou le comité d'entreprise )

D'aucune participation pour prise en charge pour les centre aéré, classe verte, classe nature, classe de neige, séjour linguistique, colonies, camps sportifs, stage BAFA .....

Date

Signature de l'entreprise    Signature du Comité d'entreprise

# VACANCES ENFANTS

## ATTESTATION CENTRE AERE

Collectivité.....Carte COS n°.....

Nom Prénom.....

### CERTIFIE

Nom et Prénom de l'enfant .....

date de naissance .....

a participé au centre aéré de .....

Adresse .....

.....

Du ..... Au.....

Nombre de jours.....

De ..... heures à .....heures

Numéro agrément cohésion sociale.....

Prix réel payé par la famille.....

Date

Signature de l'organisme

# VACANCES ENFANTS

## ATTESTATION

Classe verte, classe nature, classe de neige, séjour linguistique, colonies, camps sportifs, stage BAFA .....

Collectivité.....

Carte COS n°.....

Nom Prénom.....

## CERTIFIE

Nom et Prénom de l'enfant .....  
date de naissance .....

a participé au camp .....

Adresse .....

.....

.....

Du .....Au.....

Nombre de jours.....

De .....heures à .....heures

Numéro agrément cohésion sociale.....

Prix réel payé par la famille.....

Date

Signature de l'organisme

**En vente au Golf des 3 Vallons  
sur présentation de votre carte COS à jour (timbre 2026)**

### **Tarif green-fee à régler à UGOLF pour les adhérents COS**

Parcours 9 trous : **20 €**  
Compact 9 trous : **10 €**

**Quota : 10 green-fees par an par adhérent**

---

### **Tarif seau de balles pour les adhérents COS**

**Créer un accès sur place à l'accueil du Golf  
à l'application Nexxchange sur votre tel**

*Le nouveau système en place correspond à un  
Système d'unités : 9 unités = 1 seau de 20 balles*



**Tarif adhérents COS : 170 unités à 25 € = environ 19 seaux**

**Quota : 3 recharges par an par adhérent**

**En vente au Golf des 3 Vallons  
sur présentation de votre carte COS à jour (timbre 2026)**

**Participation COS sur parcours 9 trous abonnement annuel**

Adultes : 200 € - Couple : 300 €

Conditions

Abonnement à prendre en janvier 2026

- Présenter la carte COS avec le timbre de validité 2026
- Pour le conjoint et les enfants, présentation de la carte COS et d'une pièce d'identité
- Vous réglez **le tarif UGolf moins la participation COS**
- Le COS réglera la participation à UGolf sur présentation de la facture

**Sans ces documents, vous ne bénéficierez pas du tarif COS**

---

Stage enfant pendant vacances scolaires

1 semaine pour les 8/13 ans : **80€ de prise en charge**

**Quota : 2 stages par an**

## A COMPTER DE L'ANNEE DES 17 ANS DE L'ENFANT

- Collège
- Lycée, CAP, BEP
- Etudiants

Attribution de **30€ en chèque lire**

### Conditions d'attribution

Dossier à faire parvenir **du 1er septembre au 15 octobre**

- Être adhérent au 1<sup>er</sup> septembre  
(avoir une paie en septembre)
- Avoir effectué 400h de travail entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août

### Constitution du dossier

- Photocopie de la carte cos
- Remplir la fiche ci-jointe
- Certificat de scolarité pour les enfants de 17 ans et plus
- Pour les familles recomposées, la photocopie de l'attestation CAF précisant que les enfants du conjoint vivent au foyer de l'adhérent

**Les dossiers non complets ne seront pas traités**

**Aucune demande ne sera traitée après le 30 octobre**

# RENTREE SCOLAIRE

## ATTESTATION RENTREE SCOLAIRE

Collectivité.....Carte COS n°.....

Nom Prénom.....

Adresse .....

Téléphone portable.....  
**DEMANDE POUR**

Nom et Prénom de l'enfant .....

Date de naissance .....

Est scolarisé (nom de l'établissement) .....

Je joins

- Le certificat de scolarité pour les enfants de 17 ans et plus
- Pour les familles recomposées, la photocopie de l'attestation CAF précisant que les enfants du conjoint vivent au foyer de l'adhérent
- La Photocopie de la carte cos

---

Date

Signature

### Réserve au COS

Dossier complet oui  Non

Est présent au 1er septembre oui  Non

(Avoir une paie en septembre)

A effectué 400h de travail entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août : oui  Non

Dossier traité oui

Non

Remis chèque lire le .....

Signature

## MODALITES

Pour accompagner tous les adhérents dans les moments de leur vie,

Il est attribué à chaque adhérent actif présent au 1er décembre d'un **bon de noël de 50€ ou 30€**

### Condition d'octroi pour tous

- ◆ Avoir sa carte COS à jour au 1er décembre
- ◆ **Être adhérent actif au 1er décembre**
- ◆ Être à jour de cotisations

### Modalités d'attribution pour les actifs 50€:

- ◆ Avoir effectué 400 heures de travail du 1er janvier au 30 octobre
- ◆ Particularité : Professeur du conservatoire employé à temps complet de janvier à octobre

### Modalités d'attribution pour les actifs : 30€

- ◆ Avoir effectué moins de 400 heures de travail du 1er janvier au 15 octobre

### **ATTENTION**

- ◆ Les bons seront distribués par les relais (suivre les infos pour en connaître les dates)
- ◆ Il ne sera adressé aucun bon par la poste ou par les navettes.

Au-delà de la date limite, les bons non retirés seront récupérés par la société.

## BON NOEL RETRAITES

### MODALITES

Pour accompagner tous les adhérents dans les moments de leur vie,

Il est attribué à chaque adhérent retraités ou en congé parental présents au **1er décembre** d'un **bon de Noël de 30€**

- \* Attribution quelle que soit la date de départ en retraite à jour de leur cotisation annuelle.
- \* Pour percevoir leur bons, les adhérents retraités devront se déplacer avec leur carte COS et les documents nécessaires pour que nous puissions mettre les timbres n+1
- \* Les enfants des congés parentaux comme les retraités ne bénéficient pas des bons de Noël

Au-delà de la date limite, les bons non retirés seront récupérés par la société.

### ATTENTION

- ♦ Il ne sera adressé aucun bon par la poste ou par les nавettes.
- ♦ Les bons seront distribués par les relais (suivre les infos pour en connaître les dates)

- **un bon d'achat d'une valeur de 50 €**
- **une sortie (non déterminée à ce jour)**

## REGLEMENT INTERIEUR

### BONS D'ACHAT 7/16 ANS

Les adhérents actifs parents d'enfants de plus de 7 ans ont droit à un bon d'achat pour Noël

Pour bénéficier des bons de Noël, l'adhérent doit être :

- Présent au 1er décembre
- A jour de ses cotisations
- ♦ Remplir les mêmes conditions que pour les bons des adhérents actifs (Avoir effectué 400 heures de travail du 1er janvier au 30 octobre)

L'adhérent, **qui quitte la collectivité avant le 1er décembre** ne bénéficiera pas de (s) bon (s) d'achat pour ses enfants

Les bons d'achat seront à récupérer aux dates fixées par le cos.

Passé les dates butoirs, les bons seront renvoyés au fournisseur

## NOEL ENFANTS

### ENFANTS JUSQU'À 6 ANS

#### **JOUETS 0 – 6 ans (ou 7 ans)**

Choix d'un jouet par internet sur un catalogue virtuel ouvert du 1er Juillet au 10 Septembre

**Arbre de noël + goûter + spectacle**

#### **REGLEMENT INTERIEUR :**

L'adhérent, qui quitte la collectivité avant le 1er décembre ne pourra pas prétendre à récupérer le ou les jouets commandés.

Pour les nouveaux adhérents, titulaires de la carte COS à partir du 15 septembre, il leur sera attribué un jouet choisi par les membres de la commission, selon l'âge des enfants

Les jouets sont distribués le jour de l'arbre de Noël .  
Passé ce jour, les jouets seront remis à des associations caritatives

#### **ATTENTION !**

**Toute personne qui oublie de commander les jouets de ses enfants ne pourra bénéficier d'aucun jouet pour Noël.**

## ENFANTS de 7 à 16 ans

### BONS CADEAUX

Collectivité.....

Nom Prénom.....

Carte COS n°.....

Nom et Prénom de l'enfant .....  
date de naissance .....

Nom et Prénom de l'enfant .....  
.date de naissance .....

Nom et Prénom de l'enfant .....  
date de naissance .....

Nom et Prénom de l'enfant .....  
date de naissance .....

**Bon à adresser, à envoyer par la poste au :**  
**COS – Avenue du Léman – Arbre de Noël**  
**38090 VILLEFONTAINE**  
**Ou par [emailcos@capi38.fr](mailto:emailcos@capi38.fr)**

**Dernier délai : 30 juin**

# CESU

## Le chèque emploi-service universel (CESU)

Ce dispositif permet de rémunérer des activités de services à la personne. Ces services sont :

1° La garde d'enfants.

2° L'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile.

3° Les services aux personnes à leur domicile relatifs aux tâches ménagères ou familiales. : Ménage, repassage, jardinage.....

Le PASS CESU est identifié au nom du bénéficiaire et affiche une valeur définie (même principe que les titres restaurant)

- soit vous l'utilisez pour régler la facture d'un prestataire agréé CESU
- soit vous l'utilisez pour rémunérer un salarié et vous devenez employeur (avec charge employeur et déclaration URSSAF) **A faire par vous même**

Vous bénéficiez de 50% de crédit d'impôt sur la part adhérent, le PASS CESU est valable pour une année civile.

Valeur du chéquier	Part Adhérent	Part COS
50 €	<b>30 €</b>	20 €
100 €	<b>60 €</b>	40 €

Quota annuel pour les adhérents actifs : **200 € par carte à jour de timbre** à répartir en 2 commandes par semestre

Quota annuel pour les adhérents retraités : **100 € par carte à jour de timbre** à répartir en 2 commandes par semestre

Les bons de commandes doivent parvenir au COS avant le 15 juin et le 15 Novembre.

par courrier auprès du COS – Commission CESU — Avenue du Léman—38090 VILLEFONTAINE

**Tout bon de commande incomplet ne bénéficiera pas de prestations.**

**BON DE COMMANDE****Nom.....****Prénom.....****Collectivité.....****Adresse**.....  
.....**N° de Sécurité Sociale.....****Téléphone portable.....****Email.....****Numéro de carte COS .....**

Je choisis un chéquier d'une valeur de .....€  
(voir tableau)

Je règle ma participation de .....€ (voir tableau)

En chèque bancaire       En espèces

**Date****Signature**

## SPORTS

### Entrées piscines CAPI

#### Prix Enfant

0.5€ pour l'adhérent  
1.10€ payé par le COS

#### Prix Adulte

1.50€ pour l'adhérent  
1.10€ payé par le COS

## REGLEMENT INTERIEUR

### ACCES AUX PISCINES

#### OBLIGATOIRE :

**Avec la carte COS**, les conjoints et enfants inscrits sur la carte doivent présenter une pièce d'identité, une carte de bus ou toute autre carte **avec une photo justifiant de leur identité**. En cas de non présentation d'un document d'identité, l'entrée piscine sera le prix public.

#### REGLEMENT :

En cas de perturbation, de non respect des personnes et du règlement intérieur de la piscine, l'adhérent ou le membre de sa famille impliqué dans ce fait, ne bénéficiera plus du tarif COS pendant une durée décidée conjointement par le COS et les responsables piscines.